

UNION SYNDICALE DES OUVRIERS ET EMPLOYES DES SECTEURS ELECTRIQUES
 C.P.D.E. • BANLIEUE • T.I.R.U. • CHAUFFAGE URBAIN - LYONNAISE DES EAUX

A TOUS NOS CAMARADES, SYNDIQUES OU ANCIENS SYNDIQUES,

Comme dans les différents services publics, les travailleurs des Secteurs Electriques se penchent avec anxiété sur les problèmes que posent, pour des salaires anormalement bas, la hausse du coût de la vie et le développement toujours plus grand du marché noir organisé par les nazis et leurs complices de Vichy.

Notre Union Syndicale se devait d'intervenir, une fois de plus, par l'intermédiaire de ses militants, composant la direction syndicale illégale, dans l'organisation de la lutte pour les revendications et la libération.

Tout dernièrement, en même temps qu'il annonçait la reconstitution de la direction syndicale illégale, en accord avec le Bureau Confédéral de la C.G.T. réunifiés, le premier numéro du "SECTEUR-ELECTRIQUE" (continuateur du "SECTEUR" d'avant-guerre) prenait immédiatement position sur l'urgence de réaliser l'union de tout le personnel des secteurs, condition essentielle pour engager et gagner la bataille revendicatrice.

Aussi, pour compléter l'action commencée par notre bulletin syndical, nous avons estimé nécessaire d'élaborer, avec l'aide de nos camarades, un cahier revendicatif précis et complet d'où serait exclue toute démagogie. Il n'est d'ailleurs pas difficile de démontrer que nos revendications, et en particulier celle concernant le relèvement de 50 % des salaires moyens, représentent un minimum permettant à peine de vivre et qui s'avèrera insuffisant sous peu, si le coût de la vie continue à monter.

En étudiant les prix pratiqués dans le commerce, il est impossible de nier que les 50 % d'augmentation que nous exigeons, sont plus que justifiées, par rapport aux prix actuels qui, dans la majorité des cas, ont quadruplé et souvent quintuplé, comparativement à ceux appliqués en 1939.

En effet, si l'on excepte les articles rationnés et qui avant la guerre, servaient, tel le pain, à remplacer pour le pauvre, le morceau de viande trop cher pour figurer quotidiennement sur la table, on s'aperçoit que de 1939 à 1943, les prix des denrées (que nous ne pouvons citer toutes), sont passés : pour le beurre, de 24 à 80 Frs. ; bière, 1 à 3 Frs. ; vin, 3 à 7 Frs. ; pommes de terre, 0,75 à 2 Frs.50 ; choux, 3 à 12 Frs. ; poireaux, 4 à 16 Frs. ; Camembert, 4 à 13 Frs. ; fromages, 3 à 14 Frs.50 ; poires 8 à 20 Frs.50 ; etc... Pour le vêtement, la lingerie et la bonneterie, la hausse est considérable et notre revendication des 50 %, ne suffirait pas, et il s'en faut de beaucoup, pour l'achat de vêtements et chaussures "corrects" dont toutes les familles sont pour tant démunies. ... plutôt par ...

de 1939 à nos jours, un complet confection est passé de 400 à 3.500 Frs. - un complet sur mesure de 500 à 4.500 Frs. - pardessus 350 à 3.500 Frs. - manteau femme 250 à 2.500 Frs. - chaussures 100 à 300 Frs. - chemise homme 50 à 300 Frs. - tricot 10 à 100 Frs. - chaussettes coton 15 à 90 Frs. Pour les ménagères désirant accomplir différents travaux de couture, elles ne seront pas plus privilégiées puisqu'elles s'apercevront que les 85 grammes de fil sont passés de 2,10 à 12 Frs. - les tissus courants de 30 à 250 Frs. - les tissus draperie de 80 à 700 Frs. - les rideaux rayonnés de 50 à 250 Frs., etc...

Bien entendu, ces chiffres fantastiques ne visent que les prix taxés. S'il fallait tenir compte de ceux pratiqués par le marché noir, auquel la mère de famille est souvent obligée de s'adresser pour nourrir ses enfants sous-alimentés, notre revendication de 50 % d'augmentation des salaires deviendrait alors ridicule, et pourtant jusqu'à présent, cette prétention légitime n'a même pas été reprise par certains syndicalistes qui persistent à réclamer des 12 ou 15 % d'augmentation.

Que représentent, face au coût de la vie, les traitements de nos camarades ? Pour y répondre, nous ne pouvons mieux faire que de souligner ce qu'est la situation actuelle de quelques catégories de travailleurs des sociétés d'Electricité, en comparant celle qui était la leur en 1939.

Les exemples ci-dessous représentent la situation d'agents mariés, sans enfants, ayant de 10 à 14 ans d'ancienneté et reflétant bien le cas de la majorité du personnel. Nous ne parlerons donc pas des charges de famille, celles-ci suffisant à peine à la subsistance et à l'entretien de ceux pour qui elles sont allouées :

Catégorie	Classe	Traitements				Total
Ouvriers	hors-cl.	1938	17.400	1.968	2.700	22.068
		1943	17.400	8.000	6.000	29.882
Garçons de bureau	I ^e classe	1938	11.500	2.500	2.700	16.700
		1943	11.500	8.000	6.000	24.260
Expéditionnaires	I ^e classe	1938	13.900	2.400	2.700	18.000
		1943	13.900	8.000	6.000	25.594
Commis et dames dactylos	I ^e classe	1938	15.000	2.400	2.700	20.100
		1943	15.000	8.000	6.000	27.595

(1) la retenue de 5 % est faite après déduction des 6 % pour la retraite.

Voici donc, en regard de l'actuel coût de la vie, la situation de travailleurs ayant 10, 12 ou 14 années d'administration. Alors que tout a augmenté d'une façon ininterrompue pour atteindre des prix considérables, des employés, des ouvriers, ont vu leur pouvoir d'achat s'augmenter en six ans, d'environ 600 francs par mois.

Pour faire face à une hausse de prix considérable, on leur a accordé en tout et pour tout, 20 Frs. par jour, aussi, rien d'étonnant à ce que, de partout, nous parvenions, en même temps que les revendications que nous rassemblons ci-dessous, les encouragements fraternels de poursuivre et accentuer l'organisation de la lutte pour de meilleures conditions de vie.

C'est ainsi que nous avons pu grouper de nombreux cahiers revendicatifs, souvent, ce n'était que de simples feuilles maculées pour être passées de mains en mains, mais toutes, elles reflètent bien la volonté de nos camarades : organiser et engager la lutte pour les revendications et la libération du pays.

TOUS ET TOUTES, étudiez ce cahier de revendications, discutez-le, propagez-le ; partout, désignez de fortes délégations pour le transmettre aux syndicats, aux chefs de sections, d'agences, de sous-stations ou d'usines. Manifestez votre accord en le couvrant de signatures, rejoignez les syndicats pour en imposer la prise en considération et, tous ensemble, dans l'union retrouvée, comme en 1936, nous ferons aboutir toutes nos

REVENDICATIONS GÉNÉRALES

- LIBÉRATION de tous nos emprisonnés.
- REINTEGRATION de tous nos camarades révoqués.
- RESPECT de notre statut et des accords le complétant (régime de retraites, congés de maladie, congés annuels, avancement biennal, etc...)
- ABROGATION de tous les textes et décrets supprimant nos avantages acquis.
- AUGMENTATION progressive des traitements en partant d'un salaire minimum de base de 36.000 francs par an.
- INTEGRATION des indemnités dans les traitements.
- RAJUSTEMENT des retraites en tenant compte, pour leur calcul, des indemnités complétant les salaires du personnel en activité.
- RETABLISSEMENT des conseils de discipline en les rendant paritaires par la modification de l'ordre de service 501.
- PAIEMENT de la prime au kilowatt, dite de rendement, suivant les modalités appliquées avant la guerre.
- PAIEMENT INTEGRAL des mobilisés et des prisonniers avec effet rétroactif depuis la date de la mobilisation.
- PAIEMENT INTEGRAL du salaire des ouvriers ou employés déportés en Allemagne.
- TITULARISATION de tous les agents temporaires.
- FOURNITURE des vêtements de travail (bleus; pélerines, vestons cuir, casquettes, blouses) pour tout le personnel. Remboursement des vêtements achetés par les agents en cas d'impossibilité de fourniture.

- Rappel d'indemnité pour les vêtements non distribués depuis 1940.
- RETOUR aux horaires de travail appliqués avant-guerre. En attendant l'application de cette mesure, uniformisation des 8 H. dans les différents services ouvriers.
- INSTITUTION d'une prime de bombardement pour tout agent sinistré.

REVENDICATIONS PARTICULIERES

C.P.D.E. ET BANLIEUR

- Attribution de la carte T (force) aux ouvriers des services canalisation, E.P., usines, sous-stations, releveurs, etc...etc...
- Frais fixes pour tous services travaillant à l'extérieur : 10 Frs. par jour pour transports et éclairage.
- Bons de chaussures de travail : Démarches sérieuses à entreprendre par les directions pour l'attribution de ces bons au personnel de l'extérieur.
- Revendication du panier de nuit : le refus systématique toujours opposé par les directions n'est plus de mise, devant la fatigue toujours accrue du personnel par suite des conditions de travail aggravées par la sous-alimentation.
- Hygiène et propreté : Dans toutes les sections de la C.P.D.E., les essuie-mains ont disparu des lavabos pour être utilisés au nettoyage de la vaisselle dans les popotes. Un tel scandale doit cesser.
- Personnel employé : seul, le personnel féminin est doté de blouse de travail ; cette mesure peut et doit être appliquée à tous, hommes et femmes.
- Releveurs de compteurs : Nos camarades, sous-alimentés comme l'ensemble de leurs collègues, voient leur santé plus compromise par les descentes et montées continuelles des étages dans les immeubles ; la moyenne des compteurs à relever et imposée dénote l'incompréhension et la bêtise de certains chefs dont l'incapacité est notoire et que, pour notre part, nous n'oublierons pas le moment venu, mais tout de suite, ce qu'il importe, c'est de ramener pour nos camarades la moyenne à 130 compteurs. Il serait aussi tout à fait indiqué, pour les releveurs, de recommencer comme par le passé, la distribution des imperméables.
- Eclairage public : Fourniture de pelerines spéciales pour les agents assurant leur travail en vélo.
Octroi de bons de chaussures (usage travailleurs force) ainsi que la carte d'alimentation de cette catégorie.
Pour les services de nuit, chaque déplacement nocturne sera assuré par deux agents.
- Service abonnés : Pour les agents prenant la garde de nuit au siège, mise à leur disposition d'une voiture pour les déplacements de service.
Pour ceux qui font de garde, faculté de choisir le jour de repos.

T.I.R.U.

- Nos camarades réclament deux paires de bleus par an ou des vêtements imperméables pour les ouvriers de l'extérieur, des galoches pour les ouvriers de la cour, des fosses, des tapis transporteurs et chargeurs

de fours, des espadrilles pour le personnel des autres services.

- Romainville : Les douches sont lamentables et ont besoin d'être agrandies. Les ouvriers demandent aussi une infirmerie qui ne soit pas un taudis et où l'on trouverait, avec de la propreté, les produits nécessaires aux premiers soins et aux pansements.

- Pour les chargeurs de fours : Ne serait-il pas possible, à la direction, de montrer un peu plus de compréhension envers des travailleurs qui exécutent une tâche pénible. Est-ce trop demander à ces Messieurs que la charge d'une batterie soit exécutée par quatre ouvriers ? C'est du moins ce qu'exigerait un tant soit peu d'humanité, passant avant toute volonté de réaliser des économies ... à tout prix.

...:~:~:~:...

CAMARADES DES SOCIÉTÉS D'ÉLECTRICITÉ, de la T.I.R.U., du
CHAUFFAGE URBAIN, de la LYONNAISE DES EAUX, CE CAHIER DE REVENDICATIONS
EST LE VOTRE.

Son contenu ne peut être taxé d'exagération, au contraire.
Les chiffres ou les faits cités sont restés dans le cadre de la stricte
vérité, quelques-uns même sont en dessous de la réalité.

Quand, unis pour l'action, on peut revendiquer avec sérénité,
et la certitude d'avoir la bonne foi avec soi, on peut être certain
de l'issue victorieuse de la lutte.

Il ne reste qu'une chose à faire :

s'unir ... s'UNIR ... s' U N I R

ET VAINCRE.

La Direction syndicale illégale
de l'Union syndicale des ouvriers
et employés des secteurs
Électriques.

&
& &
&